

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 JUIN 2022

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER Évelyne FEIN, Cécile FELIX, Jean-François CHAPON Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Claude POIRSON,

Absents : Bernard SÉNÉ qui donne procuration à Didier PAINEAU, Pascale MARGUIER qui donne procuration à Marie Françoise BUNOUST - Hervé BONGLET - Stéphane VALLET et Vincent DUMETIER

Secrétaire de séance : Claude POIRSON

Approbation du PV du conseil du 14 avril 2022

- 1- Droits de préemption urbain
- 2- Délibération modificative budgétaire
- 3- Rémunération agent administratif pour l'association foncière
- 4- Don à l'Ukraine pour l'association Croix Rouge Française
- 5- Location logement communal
- 6- GBM : Commission Locale d'évaluation des charges transférées : CLECT
- 7- Point d'étape sur la réhabilitation du bâtiment mairie
- 8- Création de nouveaux numéros de rue
- 9- Questions diverses

1. Droits de préemption urbain

Le conseil renonce à son droit de préemption urbain

- pour la vente des parcelles AH52 à 56 Chemin de Chevanne
- pour la cession de bail : 19 Grande Rue

2. Délibération modificative budgétaire

Suite à la vente de la maison 10 Route de la Saline, les écritures de cessions ne doivent pas apparaître aux comptes 675, 6761 chapitre 042 ni aux comptes 192 et 21318 chapitre 040 et au compte 775. Seul le chapitre 024 peut être ouvert en prévision

Le conseil décide donc de modifier les écritures suivantes :

En investissement recette :	compte 192 chapitre 040	- 62 265€
	compte 21318 chapitre 040	- 37 735€
	Chapitre 024	+ 100 000€
En dépenses de fonctionnement :	compte 675 chapitre 042	- 37 735€
	compte 6761 chapitre 042	- 62 265€
En recettes de fonctionnement :	compte 775	- 100 000.00€

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3. Rémunération adjoint administratif pour l'association foncière

Le conseil municipal donne son accord pour rémunérer les heures de secrétariat de l'association foncière de Byans sur Doubs à hauteur de 12 heures par an au tarif de 12€ versées à Mme CHAUDAT Delphine en heures complémentaires.

Une convention sera signée avec l'association foncière de BYANS SUR DOUBS pour reverser 144 € annuel à la commune.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4. Don à l'Ukraine pour l'association Croix Rouge Française

Le Maire rappelle la proposition du conseil municipal du 9 mars d'inciter les habitants du village à faire des dons pour l'Ukraine en numéraire déposés en mairie au titre d'une association agréée, la commune s'engageant à faire un don équivalent aux dons des habitants. Ces dons seront versés à ladite association dans une enveloppe maximale de 10 000 €. Cette opération s'est finalisée fin mai.

Les dons déposés s'élèvent à 1490 €.

Le conseil après en avoir délibéré décide de reverser le même montant de 1490 € en subvention à l'association Croix Rouge Française.

Le conseil autorise le Maire à émettre le mandat administratif sur le compte 6574

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5. Location logement communal

La Préfecture n'ayant pas donné suite à la proposition de mise à disposition du logement à une famille Ukrainienne, le conseil décide de le proposer à la location au prix de 490 euros mensuel sans charges. Un dépôt de garantie d'un mois sera demandé et un cautionnaire.

6. GBM : Commission Locale d'évaluation des charges transférées : CLECT

Le GRAND BESANCON a mis en place la Commission locale d'évaluation des charges transférées « CLECT » composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert.

Cette commission s'est réunie le 31 mars 2022, en vue de valider la mise en œuvre d'un bonus soutenabilité, dans le cadre du transfert de la compétence voirie, pour la période 2022 - 2026. Quatre communes sont concernées par le bonus. Le détail est présenté dans le rapport en annexe. Hormis pour ces communes, les montants d'attribution de compensation prévisionnels 2022 validés en CLECT du 16 décembre 2021 restent inchangés.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modalités et résultats des dispositions relatives au bonus soutenabilité pour la période 2022 – 2026.

Le Conseil municipal *approuve* les modalités et résultats des dispositions relatives au bonus soutenabilité pour la période 2022-2026 décrits dans le rapport de la CLECT du 31 mars 22.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7. Point d'étape sur la réhabilitation du bâtiment mairie

3 réunions de travail de la commission ont eu lieu, l'étude du projet est en cours.

8. Création de nouveaux numéros de rue

Suite à de nouvelles constructions de maisons et logements, le conseil décide de créer des nouveaux numéros de rue

- 2 a Route de la Grotte - 2 b Route de la Grotte
- 2 Chemin des Combes - 2 bis Chemin des Combes
- 1 Impasse Scabieuse
- 4 Rue de la Nésillière - 6 Rue de la Nésillière
- 1 Chemin de Vauthiau
- 15 bis Route de la Saline
- 9 bis Rue de la Gare

VOTE POUR A L'UNANIMITE

9. Questions diverses

- Suite aux travaux d'entretien dans le bois près du parc communal réalisés par les Chantiers Départementaux, la commune avait mis en vente un lot de bois. Le stérage a été réalisé pour 60 stères au prix de 20 €.
- Ambroisie présente Secteur de la Gare à baliser
- Rencontre avec le syndicat ecclésiastique, propriétaire du foyer cinéma, la mairie et l'association Espérance : une estimation est demandée
- Mardi des Rives le mardi 16 août avec un groupe Irlandais
- Proposition d'un apéro républicain le 28 août à midi
- Feux le 14 juillet 2022 au parc

Fin de la séance à 22h40